



## Déclaration liminaire « Comité Technique Spécial GARD / LOZERE »

**Monsieur le Directeur Territorial,**

Nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre d'un comité technique dans un contexte social très tendu. En premier lieu, **la CGT PJJ** condamne les réquisitions des grévistes ordonnées par le Gouvernement, qui constituent une atteinte inacceptable au droit de grève, pourtant garanti par la constitution. Une fois de plus, le Gouvernement agit en fonction des seuls intérêts du patronat et des plus fortunés. Les choix politiques ultra-libéraux des dernières décennies ne font qu'affaiblir notre système social et dégradent toujours un peu plus nos missions de service public. D'ailleurs, comment ne pas faire de liens avec les conséquences de la marchandisation du travail social que vous nommez « externalisation ». **La CGT PJJ** le réaffirme aujourd'hui, cette idéologie ne fait que dégrader les prises en charges où la situation est devenue intenable. Rappelons que les enfants sont des personnes vulnérables qui devraient engager toutes nos intentions. Au lieu de regarder en face, nos dirigeants détournent le regard sur leurs tableaux Excel où seuls les chiffres sont devenus légitimes. L'humain est relégué au second plan.

Il en va de même pour la gestion des personnels de notre administration. Là aussi, l'absence de reconnaissance des personnels conduit à un déficit d'attractivité sans précédent de nos métiers. La DPJJ n'attire plus et n'a d'autres choix que de recruter des individus et non plus des compétences. La question des salaires, du sens de nos missions, de la qualité du management, des conditions de travail et de son organisation sont autant de sujets qu'il va falloir rapidement mettre sur la table au risque de voir la situation s'effondrer. Les oubliés du SEGUR en sont la preuve, pour ne citer qu'eux.

Sans Comité Technique depuis 8 mois, le dialogue social n'est clairement pas une priorité sur ce territoire. **La CGT PJJ** arrive à la fin de son mandat de 4 ans et force est de constater que de nombreux sujets sont évoqués mais finalement jamais traités dans le fond. Le sentiment qui prédomine est toujours le même et comme écrit lors de notre dernière déclaration : « Nous avons la sensation de la mise au travail d'une multiplicité de sujets sans réelle continuité et finalité qui génère une déperdition d'énergie, du flottement et au final du découragement des agents : FAISONS MOINS MAIS MIEUX ». Et comment cela pourrait-il en être autrement, en l'absence d'un projet territorial qui viserait à définir une stratégie et une identité propre à ce territoire? De la même manière, nous n'avons étudié aucun projet de service durant ce mandat alors que le CJPM est venu modifier profondément nos pratiques et nos conditions de travail.

Mis en œuvre au 30 septembre 2021, le CJPM avait pour ambition de simplifier la procédure, d'accélérer les jugements et de limiter la détention provisoire. Un an après sa mise en œuvre, les maigres chiffres mis en avant par l'administration centrale ne permettent pas d'en dresser un bilan qualitatif. En revanche, et sur la base des remontées des collègues du territoire, **la CGT PJJ** est en capacité de faire un premier état des lieux sur nos conditions de travail. Il ressort clairement que le CJPM a d'une part amplifié la charge de travail des professionnels et d'autre part engendré une perte de sens dans les missions. Or, nous savons que l'association de ces deux éléments est vectrice de souffrance au travail. Dans le détail, **la CGT PJJ** déplore un manque d'anticipation dans les formations au CJPM, comme un manque d'anticipation sur l'organisation du travail. Les collègues subissent un rouleau compresseur où seule l'activité est valorisée au détriment de la qualité. Le sentiment d'être en réaction et non plus dans la réflexion prédomine là aussi. Les audiences et les écrits se sont multipliés comme le temps passé pour y assister et les rédiger. L'absence d'espace de réflexion et d'étayage clinique à l'étude des situations se fait cruellement sentir. **La CGT PJJ** revendique l'ouverture d'une réflexion sur le travail présentiel (écrits et présence aux audiences de culpabilité) et sur le sens des modules en l'état.

A cela vient s'ajouter une dématérialisation en marche forcée avec des applications informatiques du type

Parcours / Chorus DT / H@rmonie qui favorisent le temps passé devant les écrans. Notre syndicat s'indigne de constater que de nombreux collègues sont toujours en attente de remboursement de frais sur Chorus DT, c'est inacceptable ! Ce logiciel était censé simplifier la procédure et raccourcir les délais. Notre syndicat demande à la DT de régler la situation dans les meilleurs délais.

Ainsi, les personnels éducatifs subissent un déplacement des tâches qui s'accumulent et deviennent intenable. **La CGT PJJ** revendique un recentrage sur les missions et une mise au travail sur les normes de prise en charge. Malgré l'obligation de se servir de ces outils, **la CGT PJJ** observe que tous les agents ne sont toujours pas équipés de matériels informatiques et téléphoniques.

S'agissant des ressources humaines, **la CGT PJJ** condamne la destruction de postes éducatifs alors que l'administration s'était engagée à renforcer les moyens pour accompagner le CJPM. Là aussi, le taux d'activité est une lecture à géométrie variable selon le sens du vent mais jamais dans l'intérêt des services, des mineurs et de leur famille. Le remplacement des personnels ne semble pas être suffisamment anticipé ou prévu (congé maternité, congé longue maladie/thérapeutique ou départ en retraite...).

Enfin, notre syndicat souhaite encore relever les points suivants sur le territoire :

- La place de parking pour les éducateurs qui travaillent au Tribunal ;
- L'activité du CEF pendant l'été ;
- Le climat social sur l'UEHC de NIMES ;
- La question des salles aveugles du STEM0 de NIMES et le contrat d'entretien des locaux ;
- La question du travail de la DT avec la Juridiction (CJPM, TIG, peines de stages...) ;
- Les partenaires et le financement du partenariat (Art Thérapie non payée, financement des camps SDIS/PJJ, APPEL, les Sentiers d'Artémis...) ;
- Le financement du poste du Docteur N'GUYEN à hauteur de 50 % ;
- Le regroupement des Assistantes Sociales sur le territoire et sur la région ;
- L'absence de panneaux syndicaux réglementaires sur une bonne partie des services du territoire ;
- La mise en place du télétravail qui pose encore problème sur certains services.

La délégation **CGT PJJ** du Comité Technique Spécial Gard/Lozère

